



**ARRÊTÉ
DE CIRCULATION
N° A 25- 004**

Le Maire de la commune de Saint-Andelain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212.2, L2213.1 et suivants,

Vu la demande de Monsieur Patrick Riblet Sarl Travaux Public de Amognes, TSA 70011 chez Sogelink 69134 DARDILLY Cedex

Vu la demande d'arrêté de circulation et/ou de stationnement pour la réalisation d'un branchement eau potable en fonçage sous la chaussée sur la voie communale Les Cassiers,

Considérant que ces travaux ne peuvent se réaliser, sans modifications actuelles de la circulation,

Considérant qu'il a lieu de préserver la sécurité du chantier, ainsi que celle du public,

ARRETE

Article 1

A compter du 20/02/2025 pour une durée de 30 jours, un chantier sera autorisé sur le domaine public pour effectuer les travaux sur la voie suivante :

- Rue du Coin Chardon « Les Cassiers »

Article 2

Ces travaux nécessitent, une circulation dans les deux sens sera alternée manuelle, pendant toute la durée d'intervention.

La rue sera interdite au stationnement aux véhicules légers et poids lourds.

Monsieur Patrick Riblet mettra en place la signalisation réglementaire rappelant les dispositions ci-avant, et devra en assurer la surveillance, pendant toute la durée du chantier.

Article 3

Le présent arrêté sera affiché en Mairie de SAINT-ANDELAIN, ainsi qu'aux extrémités du chantier.

Article 4

Madame le Maire de SAINT-ANDELAIN, Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie territorialement compétente, sont chargés en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5

A l'issue du chantier, le demandeur s'engage à remettre en état la voie publique.

Fait à Saint-Andelain, le 11 février 2025

Le Maire,

Nathalie LIEBARD

